

Image not found or type unknown



Sortir de l'indivision

Par **Ravnat**, le **21/07/2022** à **20:41**

Bonjour,

J'habite la maison de ma défunte mère.

Étant en indivision avec mon frère, je souhaiterais sortir de cette indivision.

Cependant mon frère souhaite acheter ma part et moi aussi je souhaite acheter sa part. Dans ce cas comment cela se passe-t-il ?

Merci par avance de vos précieux retours.

Bien à vous.

Par **Visiteur**, le **21/07/2022** à **21:02**

Bonjour,

Sortir de l'indivision : soit vous tombez d'accord, soit un juge vous impose la solution.

En général elle ne vous plaira pas : une vente à un tiers ou une vente aux enchères.

Par **Ravnat**, le **21/07/2022** à **21:12**

Merci pour ce retour. Donc le fait que ce soit moi qui veuille sortir de l'indivision ne lui donne pas la priorité de l'achat par rapport à moi? C'est bien cela?

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **21/07/2022** à **21:28**

Racheter la part de l'autre est un des moyens de sortir de l'indivision.

Par **Ravnat**, le **21/07/2022** à **21:33**

Mon frère pense être prioritaire sur l'achat du fait que j'ai demandé la sortie de l'indivision. Est ce c'est bien le cas? Car moi aussi je souhaite racheter sa part.

Par **Marck.ESP**, le **21/07/2022** à **21:58**

Bonjour

Pas du tout, vous êtes à égalité devant le problème.

Sortir d'une indivision sans accord entre propriétaires, c'est demander à la justice d'ordonner la licitation du bien... ce qui est la pire des solutions car il est en général cédé à un prix inférieur à sa valeur réelle.

En revanche, vous pouvez l'un comme l'autre être adjudicataire.

<https://www.ebene-avocats.fr/vente-par-licitation-d-un-bien-indivis/>